

Rôle de la séance publique du 17/06/2025 à 09h15

Présidente : Madame BUFFET

Assesseurs : Madame MONTES-DEROUET et Monsieur DIAS

Greffière : Madame MARCHAND

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN

01) N° 2301421

RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET

Demandeur	Mme S Anne-Laure	CABINET ARES
	M. S Dominique	CABINET ARES
	Mme S Raphaële	CABINET ARES
	M. S Thomas	CABINET ARES
	Mme P Laurence	CABINET ARES
	M. P Matthieu	CABINET ARES
Défendeur	M. G Pascal	SELARL JURIADIS
	COMMUNE DE SAINT-PAIR-SUR-MER	BOISSONNET RUBI RAFFIN GIFFO

Requête de Mme Anne-Laure S et autres contre l'ordonnance n° 2101398 du 9 mars 2023 par laquelle le président de chambre du tribunal administratif de Caen a rejeté pour irrecevabilité leur demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 23 juillet 2019 par lequel le maire de Saint-Pair-sur-Mer a délivré un permis de construire modificatif à M. Pascal G et de la décision du 18 mars 2021 portant rejet de leur recours gracieux.

02) N° 2301716

RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET

Demandeur	DE LAUTURE	CABINET JEAN-FRANCOIS REMY
Défendeur	MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET PECHE SOCIETE HYDRAULIQUE D'ETUDES ET DE MISSIONS D'ASSISTANCE	Me LEPEE

Requête de la SARL De Lauture contre le jugement n° 1909538 du 4 avril 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 7 décembre 2010 du préfet de la Mayenne portant règlement d'eau pour les seize installations hydroélectriques situées sur la rivière Mayenne et autorisées à utiliser l'énergie hydraulique.

Rôle de la séance publique du 17/06/2025 à 10h30**Présidente** : Madame BUFFET**Assesseurs** : Madame MONTES-DEROUET et Monsieur DIAS**Greffière** : Madame MARCHAND**RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN****01) N° 2303274 RAPPORTEUR : M. DIAS**

Demandeur	M. et Mme P J-François et Stéphanie	Me JEAN-MEIRE
Défendeur	COMMUNE DE SUCE-SUR-ERDRE M. et Mme C Armel et Françoise	SELARL MRV CHROME AVOCATS

Renvoi du Conseil d'Etat a après cassation de la requête de M. Jean-François et Mme Stéphanie P contre le jugement n° 1701594 du 18 février 2020 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 20 octobre 2016 par lequel le maire de Sucé-sur-Erdre a délivré à M. et Mme C un permis de construire portant sur la construction d'une maison individuelle sur un terrain situé ruelle Tassin, et la décision du 15 décembre 2016 rejetant leur recours gracieux.

02) N° 2303774 RAPPORTEUR : M. DIAS

Demandeur	M. D Pascal Mme G Vanina	SELARL JURIADIS SELARL JURIADIS
Défendeur	COMMUNE DE DONVILLE LES BAINS M. M Didier	SCP SOURON HAUPAIS SOLASSOL SCP ADJUDICIA

Requête de M. Pascal D et Mme Vanina G contre le jugement n° 2201279 du 13 octobre 2023 par lequel le tribunal administratif de Caen a rejeté leur demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 29 octobre 2021 par lequel le maire de Donville-les-Bains n'a pas fait opposition à la déclaration préalable déposée par M. M en vue de la reconstruction d'un abri mitoyen à sa maison d'habitation et à ses dépendances.

N° 25/217

**COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL
DE Nantes**

2ème Chambre

Rôle de la séance publique du 17/06/2025 à 11h30

Présidente : Madame BUFFET

Assesseurs : Madame MONTES-DEROUET et Monsieur MAS

Greffière : Madame MARCHAND

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN

01) N° 2302066

RAPPORTEUR : M. MAS

Demandeur	M. et Mme	L	Sylvain et Fabienne	Me CATRY
	M.	W	Alexandre	Me CATRY
	M.	J	Alain	Me CATRY
	M. et Mme	J	Dominique et Jacqueline	Me CATRY
	M		Guillaume et Gaëlle	Me CATRY
	Mme	C	Simonne	Me CATRY
	M. et Mme	R	Sébastien et Stacy	Me CATRY
	Mme	B	Nicole	Me CATRY
	M.	L	Sébastien	Me CATRY
	Mme	D	Pauline	Me CATRY
	M. et Mme	C	Stéphane et Sandrine	Me CATRY
	M.	P	Charly	Me CATRY
	Mme	S	Laurine	Me CATRY
	M. et Mme	D	Roland et Mauricette	Me CATRY
	M.	P	Patrick	Me CATRY
	M. et Mme	D	Aurélien et Marie	Me CATRY
	Mme	M	Sigrid	Me CATRY
	M. et Mme	C	Jérôme et Evelyne	Me CATRY
	M. et Mme	G	Yannick et Nadine	Me CATRY
	M.	M	Anthony	Me CATRY
	Mme	L	Mathilde	Me CATRY
	M.	M	Stéphane	Me CATRY
	M.	C	Pascal	Me CATRY
	M. et Mme	H	Olivier et Sandrine	Me CATRY

Défendeur
MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA
BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET PECHE
SOCIETE LAMPA

AARPI LEXION AVOCATS

Requête de M. Stéphane M , M. Pascal C et autres contre le jugement n° 2108945 du 2 mai 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision du 12 avril 2021 par laquelle le préfet de Maine-et-Loire a procédé à l'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement permettant à la société Lampa d'exploiter une usine de méthanisation agricole au lieu-dit Les Landes à Durtal.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN

02) N° 2302067

RAPPORTEUR : M. MAS

Demandeur	M. M Stéphane	Me CATRY
	M. C Pascal	Me CATRY
	M. et Mme H Olivier et Sandrine	Me CATRY
	M. et Mme L Sylvain et Fabienne	Me CATRY
	M. W Alexandre	Me CATRY
	M. J Alain	Me CATRY
	M. et Mme J Dominique et Jacqueline	Me CATRY
	M. et Mme M Guillaume et Gaëlle	Me CATRY
	Mme C Nathalie	Me CATRY
	R Sébastien et Stacy	Me CATRY
	Mme B Nicole	Me CATRY
	M. L Sébastien	Me CATRY
	Mme D Pauline	Me CATRY
	M. et Mme C Stéphane et Sandrine	Me CATRY
	M. P Charlie	Me CATRY
	Mme S Laurine	Me CATRY
	M. et Mme D Roland et Mauricette	Me CATRY
	M. P Patrick	Me CATRY
	M. et Mme D Aurélien et Marie	Me CATRY
	Mme M Sigrid	Me CATRY
	M. et Mme C Jérôme et Evelyne	Me CATRY
	M. G Yannick	Me CATRY
	M. M Anthony	Me CATRY
	Mme L Mathilde	Me CATRY
Défendeur	SAS LAMPA	AARPI LEXION AVOCATS
	MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET PECHE	

Requête de M. Stéphane M , M. Pascal C et autres contre le jugement n° 2106709 du 2 mai 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation d'une part de l'arrêté du 17 décembre 2020 par lequel le préfet de Maine-et-Loire a délivré à la société Lampa un permis de construire une unité de méthanisation agricole, au lieudit Les Landes à Durtal, modifié par un arrêté du 27 septembre 2022 portant permis de construire modificatif, et d'autre part de la décision implicite de rejet de leur recours gracieux.

03) N° 2302159

RAPPORTEUR : M. MAS

Demandeur	Mme L Karine	SARL ANTIGONE
	SCI CHAPEAU ROUGE	SARL ANTIGONE
	M. et Mme G	SARL ANTIGONE
Intervenant	COPROPRIÉTÉ 21 RUE DU CALVAIRE	SELARL PUBLI-JURIS
	COPROPRIÉTÉ 23 RUE DU CALVAIRE	SELARL PUBLI-JURIS
Défendeur	COMMUNE DE NANTES	SELARL MRV
	SCCV GRASLIN	APCHER GILLES
	SAS BATI NANTES	APCHER GILLES

Requête de Mme Karine L , de la SCI Chapeau Rouge et de M. et Mme G , transmise par le tribunal administratif de Nantes, contre l'arrêté n° PC 44109 22 A0257 du 24 janvier 2023 par lequel la maire de la commune de Nantes a délivré à la SCCV Graslin (Bati nantes) un permis de construire un immeuble comprenant 48 logements, des commerces et des bureaux sur un terrain sis 17, rue du Chapeau Rouge et 10, rue Lekain à Nantes correspondant aux parcelles cadastrées section HP n° 70, 71 et 75 d'une superficie totale de 2 275 m².